

Montreuil, le 14 avril 2016



Déclaration liminaire CAP Centrale n° 5 du 14 avril 2016

Monsieur le Président,

Laissez nous nous interroger sur les priorités affichées de la Douane. Nous vous laisserons nous expliquer en quoi elles sont fondatrices d'une Douane, que l'intersyndicale, ici représentée, souhaiterait vous voir en affirmer les fondements.

Il n'est nul autre sujet que d'affirmer, de confirmer, la prépondérance de nos missions dans la promotion de notre économie, de la protection de nos citoyens et de la sécurité de nos perceptions fiscales.

En 2015, la Direction Générale a choisi de faire du blanchiment d'argent son quatrième pilier d'action, dans le cadre de la lutte contre la fraude. En complément des produits stupéfiants, des contrefaçons en tout genre et du trafic des tabacs. Les tragiques attentats qu'a subi la France et d'autres pays de l'Europe ces deux dernières années ont permis de mettre en relief les carences des États dans la protection de leurs territoires et citoyens. Ainsi donc, notre administration a été reconnue comme un élément essentiel de la lutte contre le terrorisme et son financement.

Cependant, par une note du premier avril 2016 de la Direction Générale, nous apprenions qu'une nouvelle priorité nous était affectée. Nous crûmes d'abord aux appétences comiques de l'autorité dont vous êtes délégataire. Mais il est attesté, par deux notes successives, que l'administration ne baignait pas dans l'humour mais dans une triste perspective.

Monsieur le Président, cautionnez-vous cette nouvelle doctrine d'emploi des agents des douanes ? Assureriez-vous, que cette mission, sous l'égide de Frontex, relève du cœur de métier de notre administration ? Le convoyage, ou l'escorte (faisons du politiquement correct), de populations déplacées fuyant la misère et la mort serait donc devenu l'un des fondamentaux douaniers ?

Vous nous envoyez, nous transposez, au-delà, en des lieux étrangers qui résonnent des pires périodes de l'histoire prétendue républicaine.

Jamais, nous ne tolérerons, ni nous ne pourrons justifier, qu'un seul douanier n'œuvre pour une mission aussi nauséabonde que celle-ci. Le passé est amplement riche d'erreurs pour que cette expérience n'ait d'attrait.

Les missions dévolues jusqu'alors aux agents des Douanes, tous services confondus, sont assurées par des structures et effectifs en deçà du raisonnable. Vous porteriez-vous garant du délestage de ces services en effectifs, pour des missions de lutte contre les flux migratoires ?

Les élus du SNAD CGT